

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11En exercice : 11

Date de la convocation

11 octobre 2022

Date d'affichage

2 octobre 2022

Numéro de la délibération : 9

Objet de la délibération :

OBJET. :**CONVENTION RELATIVE A LA POSE
DE DEUX RADARS.****DES DELIBERATIONS DU****DE LA COMMUNE D'HESTRUD**

Séance du 11 octobre 2022 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice 11

Présents : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Jean-Luc VANDEPONTSEELE, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY,

Absents excusés : Stéphane PETIT, Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Line LECLERCQ

Pouvoir : Néant**Démissionnaire** : Néant**Décédé** : Néant**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA POSE DE DEUX RADARS.**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du 16 septembre de la Direction de la Voirie (Arrondissement routier d'Avesnes) nous demandant la signature de la convention relative à la pose de deux radars pédagogiques et à leur entretien ultérieur sur la RD 962 dite « Rue de Beaumont » au PR 26+365 et PR 27+300.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la pose de deux radars pédagogiques et leur entretien.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME. HESTRUD, le 14 octobre 2022.

Le Maire

